



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoins*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,

Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

**N° 017/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine Souquet*

**OBJET DE DELIBERATION : Mise aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public : demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 juin 2019, le Conseil Municipal a adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmé des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP).

La mise en accessibilité de 16 ERP à réaliser en 2020 représente un montant estimatif de 438 009 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DETR) et de la Région Occitanie
- D'adopter le plan de financement suivant :

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| <b>Montant total de l'opération</b> | <b>438 009 € HT</b> |
| ETAT (DETR 2020) (50 %)             | <b>219 004,50 €</b> |
| REGION OCCITANIE (11,42 %)          | <b>50 000,00 €</b>  |
| VILLE DE GAILLAC autofinancement    | <b>169 004,50 €</b> |

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat et du Conseil Régional le concours financier mentionné ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20200218-017-2020-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020